

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 30 avril 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1062-18 décrétant des travaux de réfection sur une partie du chemin de Saint-Edgar pour un montant de 974 809 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 25 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 28 mai 2018. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 30<sup>e</sup> jour de mai 2018

Céline LeBlanc  
Greffière